RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 mars 2015

DOSSIER N° 2015 C03 H 23 122

Politique : - Tourisme
Programme :
Opération :

Objet : Orientation en vue d'une relance de l'exploitation touristique du Train de La Mure

Service instructeur : DGAD - Direction de l'aménagement des territoires

☒ Sans incidence financière

☐ Répartition de subvention

Imputations	.....	.....	.....	.....
Montant budgété	.....	.....	.....	.....
Montant déjà réparti	.....	.....	.....	.....
Montant de la présente répartition	.....	.....	.....	.....
Solde à répartir	.....	.....	.....	.....

☐ Programmation de travaux

Imputations	.....	.....	.....	.....
Montant budgété	.....	.....	.....	.....
Montant déjà réparti	.....	.....	.....	.....
Montant de la présente répartition	.....	.....	.....	.....
Solde à répartir	.....	.....	.....	.....

☐ Conventions, contrats, marchés

Imputations	.....	.....	.....	.....

☐ Autres (à préciser)

Délégations à la commission permanente *(références délégation – articles)* :
Délibération de référence pour les délégations : Délibération n° 2014SE01B3205 du 20 juin 2014

Dépôt en Préfecture le : 17 mars 2015
Publication le : 17 mars 2015
Notification le : 17 mars 2015

} Exécutoire le : 17 mars 2015

Acte réglementaire : Non
ou à publier

DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE

1 – RAPPORT DU PRÉSIDENT

La ligne touristique ferroviaire entre Saint-Georges-de-Commiers et La Mure, service dont la gestion a été transférée par l'Etat au Département par convention en date du 1er mars 1989 approuvée par décret du 16 juin 1989, était gérée et exploitée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) du 1er mars 2006 jusqu'au 31 janvier 2011. L'éboulement de 3 000 tonnes de roches survenu le 26 octobre 2010 a interrompu l'exploitation du Chemin de fer de La Mure, au moment où la DSP arrivait à échéance.

Le Département a alors lancé une procédure de marché public dans le but de désigner un opérateur pour la saison d'été 2011 sur la section La Mure – La Motte-d'Aveillans. Cet appel d'offres a été déclaré infructueux, la seule offre, déposée par la SAS Chemin de fer de La Mure, se chiffrant au double du montant estimé par le Département.

Le Département a alors lancé en septembre 2011 une nouvelle consultation en retenant une procédure plus souple, l'appel à projets, basé sur la mise à disposition des infrastructures et la valorisation touristique du chemin de fer. La consultation des entreprises spécialisées a révélé l'intérêt d'opérateurs (3 projets déposés) pour cet outil de développement touristique. En revanche, le type de projet ayant suscité l'intérêt des acteurs locaux ne pouvait être mis en œuvre que par une DSP.

Lors de l'approbation du BP 2013, l'assemblée départementale a donc décidé le lancement d'une DSP. Une seule offre a été reçue, et les négociations ont été engagées avec le candidat à la fin 2013 et au début de 2014 afin de mettre au point un contrat. Le candidat a d'abord suspendu les négociations, puis a indiqué à l'été 2014 qu'un changement de stratégie au niveau de son groupe, l'amenait à ne pas déposer d'offres définitives.

Le Département a alors recueilli, lors du dernier trimestre 2014, des déclarations d'intérêt de la part de trois sociétés pour une relance du train de La Mure, avec possibilité d'un montage sous la forme d'une autorisation d'occupation du domaine public. Ces propositions ont été étudiées par les services départementaux, puis les trois sociétés ont été auditionnées par les acteurs locaux les 17 et 22 décembre 2014.

A l'issue de ces auditions, et en tenant compte de l'affirmation par la commune de Saint-Georges-de-Commiers de son intérêt pour une reprise de l'exploitation touristique sur le bas de la ligne, le Département a adressé à chacune des trois sociétés des questions complémentaires, questions auxquelles elles ont répondu.

Les propositions ainsi complétées par les trois candidats ont été analysées sur la base des critères suivants :

- réalisme et solidité de la proposition,
- délai de mise en œuvre,
- équilibre du projet sur le territoire,
- retombées économiques,
- niveau d'investissement du candidat.

Le résultat de cette analyse a été présenté aux acteurs locaux, dont notamment le Maire de Saint-Georges-de-Commiers et le Président de la Communauté de communes de la Matheysine (CCMPCVV) le 4 mars 2015. A l'issue de cette présentation, et en concordance avec l'analyse des services, une préférence marquée a pu être constatée en faveur du projet porté par la société Rail Atout Fer.

Les principales composantes de ce projet sont :

- un fort accent mis sur la valorisation du patrimoine historique en vue d'en faire un produit touristique attractif,
- la mise en service d'un train entre La Mure, la Mine image et le grand balcon (amont de l'éboulement),
- la mise en place d'une exposition sur l'histoire du train électrique à La Mure,
- la mise en service d'un vélorail (montée en train, descente en vélorail) entre Saint-Georges-de-Commiers et l'aval de l'éboulement,
- à Saint-Georges-de-Commiers, l'utilisation des ateliers pour une activité de réhabilitation de trains historiques et une exposition de découverte du patrimoine du train minier.

Le coût estimatif du projet se monte aujourd'hui à 7 M€, dont 1,3 M€ apportés par le porteur de projet public. Ces éléments de chiffrage et de plan de financement sont à affiner.

Je vous propose donc de m'autoriser à :

- engager des discussions avec la société Rail Atour Fer afin d'élaborer un projet de convention d'occupation temporaire, qui sera présenté lors d'une prochaine commission permanente, permettant une relance de l'exploitation touristique des infrastructures du train de La Mure ;
- engager les discussions avec l'ensemble des collectivités concernées ainsi qu'avec l'Etat et la Région pour financer les investissements publics nécessaires à la réhabilitation de l'infrastructure nécessaire pour la reprise d'une exploitation touristique.

2 – DÉCISION

La commission permanente adopte le rapport du Président.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Alain Cottalorda